



HAL
open science

**Les marchés ASD (agriculture saine et durable)
dakarois. Émergence et développement d'un modèle de
cycle court alimentaire solidaire entre producteur et
consommateur**

El Hadji Bafodé Gassama

► **To cite this version:**

El Hadji Bafodé Gassama. Les marchés ASD (agriculture saine et durable) dakarois. Émergence et développement d'un modèle de cycle court alimentaire solidaire entre producteur et consommateur. *Esprit Critique : Revue Internationale de Sociologie et de Sciences sociales*, 2023. halshs-03976200

HAL Id: halshs-03976200

<https://shs.hal.science/halshs-03976200>

Submitted on 6 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

**Les marchés ASD (agriculture saine et durable) dakarois.
Émergence et développement d'un modèle de cycle court
alimentaire solidaire entre producteur et consommateur**



©Marché ASD Dakar, 10 avril 2014

El hadji Bafodé Gassama

MESOPOLHIS - CNRS - Aix-Marseille Université

Résumé

En garantissant un prix et une mise en marché rémunérateurs aux paysans de la zone des Niayes, les marchés ASD contribuent à dissiper l'incertitude et les risques liés aux conditions de commercialisation. Notre travail nous a permis d'inscrire l'aspect alternatif du phénomène des marchés ASD en tant que circuit court de commercialisation alimentaire original basé sur des principes éthiques, dans un contexte plus général – celui de l'industrialisation et de l'uniformisation croissantes des modes de production, distribution et consommation alimentaires. Il appert que, sous le feu de la mondialisation des échanges, cette question de la demande sociale – qui était pourtant caractéristique des sociétés occidentales de l'hémisphère nord – prend progressivement de l'ampleur dans un ensemble de sociétés émergentes du Sud. Il s'esquisse alors de nouveaux comportements alimentaires. Désormais, la demande citadine requiert des produits sains et plus savoureux.

Mots clés : marchés ASD, circuit court, zone des Niayes, Sénégal, agriculture biologique, agro-écologie

L'agriculture constitue une composante essentielle de l'économie du Sénégal et occupe une place stratégique dans la zone des Niayes. La région possède des potentiels agricoles importants et fournit à elle seule l'essentiel de la production nationale de produits horticoles. Toutefois, certains obstacles techniques empêchent les paysans des Niayes de satisfaire une demande urbaine croissante de produits locaux, frais et de qualité. Afin d'améliorer l'accès au marché des produits ASD, qui peinent à être valorisés à Dakar, et de répondre à la demande des consommateurs en produits frais de qualité, la coopérative Sell-Sellal, une entreprise solidaire, appuie le développement d'une filière locale, de la collecte à la commercialisation, en passant par le transport, en travaillant en partenariat solidaire avec des paysans des Niayes à des conditions préférentielles et en organisant des marchés plus rémunérateurs au sein de la capitale. Née d'un partenariat entre ENDA Pronat et des organisations paysannes des Niayes, la coopérative a impulsé la création de plusieurs marchés hebdomadaires itinérants, dans des zones stratégiques à Dakar (Almadies, Point E, quartier du Plateau) et une boutique permanente dans le Parc de Hann (voir figure 1).

L'auteur remercie Jean Lagane (Aix-Marseille Université) pour ses relectures et son soutien.

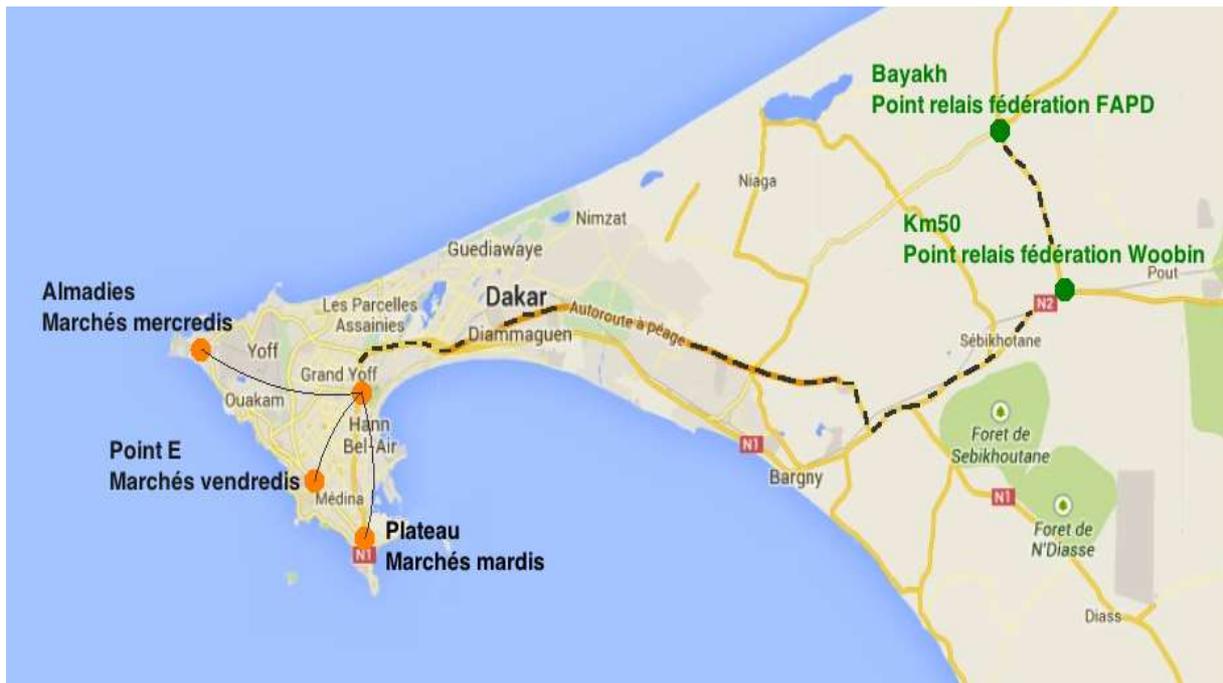


Figure 1-Les principaux marchés ASD à Dakar - <http://sell-sellal.afriseo.com/node/126>.

Notre approche méthodologique est fondée sur une enquête ethnographique de plusieurs mois au Sénégal, plus particulièrement dans la région maraîchère des Niayes et sur les marchés ASD dakarois. Cette enquête a consisté en des visites d'exploitation, des observations directes et participantes, des enquêtes qualitatives par entretiens semi-directifs auprès des producteurs installés dans la zone des Niayes, ainsi qu'une présence active sur les lieux de marchés aux côtés des producteurs et consommateurs. Une telle démarche d'immersion avait pour objectif de faire ressortir les critères d'une caractérisation fine du modèle des marchés ASD, de ses potentialités mais aussi de ses limites.

Les marchés ASD : autour de la naissance d'une filière saine et durable au Sénégal

Au Sénégal, l'ONG ENDA Pronat¹ a développé une agriculture saine et durable, dans le respect des principes de l'agro-écologie, c'est-à-dire, sans produits chimiques, dans la Zone des Niayes, en périphérie de Dakar. ENDA Pronat est une ONG créée en 1982, membre du réseau ENDA Tiers Monde, dont le siège social est basé à Dakar.

Émergence et caractéristiques des marchés ASD : de la production à la distribution

Depuis plusieurs décennies se développe une approche agro-écologique de la qualité des produits agricoles au Sénégal. L'une des premières initiatives fut celle de l'ONG ENDA Pronat qui, dès le début des années 1980, décida de conduire une étude sur les conséquences des pesticides sur les agriculteurs, les consommateurs et l'environnement. Créée en 1972 sous le nom de « Programme formation pour l'environnement », ENDA Pronat a vu le jour dans le but de promouvoir une agriculture sans pesticides, suite à une étude montrant que l'utilisation des pesticides dans l'agriculture était l'un des premiers facteurs de risque sanitaire pour les êtres vivants et leur environnement (voir aussi leur étude ENDA Pronat, 2015, p. 4).

Le lancement des premiers marchés ASD témoigne d'une initiative de la coopérative Sell-Sellal – entreprise solidaire de commercialisation de fruits et légumes biologiques sous forme de paniers pour une Agriculture saine et durable au Sénégal. Plus précisément, cette coopérative correspond à l'aboutissement d'un partenariat entre l'ONG ENDA Pronat et des Organisations paysannes et des exploitations familiales engagées dans l'agro-écologie et dans une dynamique de changement de leurs systèmes de production.

¹ Enda Pronat : Environnement Développement Action / Protection naturelle des terroirs.

Après avoir travaillé des années sur la production écologique, cinq fédérations paysannes engagées dans l'Agriculture saine et durable (FAPD², WOOBIN, UCT³, YNW⁴ et Ngatamaaré Toro⁵) accompagnées par ENDA Pronat, se sont regroupées en une fédération dénommée *Sell-Sellal*. En 2013, Sell-Sellal a initié des marchés de niche à Dakar, afin de commercialiser des produits qui étaient jusqu'ici vendus dans les marchés conventionnels. Les fournisseurs sont membres de la Fédération des agropasteurs de Diender, située à 50 km de Dakar.

Sur le plan économique, la stratégie repose sur une acquisition des productions ASD avec une prime et un prix de vente indexés aux prix de marchés des fruits de légumes agricoles conventionnels de premier choix avec une transparence et une prise de décision collégiale⁶. Cette filière assume un prix de vente plus rémunérateur au producteur et le préserve des aléas du marché.



Marché ASD Dakar, publicité Sell-Sellal mise en ligne sur Facebook, 10 mars 2017

Le marché ASD : un circuit court alimentaire pour les produits issus de l'Agriculture saine et durable

Les marchés ASD sont des circuits courts de commercialisation de fruits et légumes biologiques à Dakar. Cette forme de cycle court alimentaire peut être considérée comme un

² Fédération des agropasteurs de Diender.

³ Union des collectivités de Tattaguine.

⁴ Yakaar Niani Wulli.

⁵ Partenaire d'ENDA-Pronat depuis 2006, la fédération Ngatamaré Toro se situe dans la vallée du Fleuve Sénégal, région du Fouta.

⁶ Voir <http://sellsellal.com>, consulté le 28 janvier 2021.

système alimentaire territorialisé. En effet, selon l'analyse de Jean-Louis Rastoin (2015), les systèmes alimentaires territorialisés constituent une forme émergente alternative au modèle dominant agro-industriel, inspirée par un objectif de réduction des externalités négatives et de valorisation des impacts sociaux, environnementaux et économiques positifs.

Les systèmes alimentaires territorialisés se sont construits en opposition au modèle dominant agro-industriel qui a construit un système alimentaire mondialisé. La majorité des fruits et légumes commercialisés sur les marchés paysans urbains ASD proviennent de la zone périurbaine des Niayes, à environ 50 km de Dakar, où les fédérations Woobin et FAPD sont implantées.

La coopérative Sell-Sellal accompagne une centaine d'exploitations familiales pratiquant l'agro-écologie dans les Niayes et exerce un impact socio-économique concret sur les paysans adhérents à la coopérative. Marché en pleine expansion – entre 2013 et 2016, les volumes des ventes réalisés par la coopérative ont été multipliés par 10 –, la coopérative Sell-Sellal réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 50 millions de FCFA, dont près de 65 % sont reversés aux 107 exploitations familiales engagées dans le projet⁷.

Plusieurs circuits de commercialisation cohabitent au sein des exploitations. Les produits sont écoulés d'une part dans les zones rurales de production sur les marchés de proximité et d'autre part sur quatre points de vente spécifiques à Dakar sous le label Agriculture saine et durable. Ainsi, les modes de commercialisation en circuit court sont pratiqués en complément ou à côté des circuits longs. La coopérative parviendrait à écouler 30 % de leurs récoltes avec le label ASD, en circuit court⁸. Bien que leur qualité soit supérieure, les 70 % restants sont écoulés dans les marchés ruraux et urbains par les intermédiaires, sans la prime ASD, à un prix identique à celui des produits conventionnels. En effet, ce sont les intermédiaires qui fixent les prix et réalisent une marge sur les produits ASD. Le prix que les maraîchers obtiennent de la vente de leurs produits ASD auprès des acheteurs et intermédiaires *banabana* est inférieur à celui de la vente en circuit court *via* les marchés ASD. Ce prix est trop bas pour être rémunérateur. Autrement dit, et nous insistons sur ce constat, les *banabanas* qui

⁷ <https://agritrop.cirad.fr/595783/1/DyTAES%202020.pdf>. p. 72.

⁸ <https://www.alimenterre.org/system/files/2019-02/entretien-2015140-enda-karfa-diallo.pdf>

représentent 70 % des transactions ne permettent pas une rémunération viable et acceptable pour les producteurs ASD de la région des Niayes.

À travers les marchés ASD, la coopérative souhaite développer une alternative au système de commercialisation traditionnel conventionnel contrôlé par les intermédiaires qui ne laissent qu'une faible marge aux paysans. Par ailleurs, la demande de financement des maraîchers étant très peu satisfaite par les institutions financières, les marchés ASD constituent des débouchés et des stratégies alternatives intéressantes pour accompagner le développement agricole, améliorer les conditions de vie des paysans de la région et combler les déficits de financement des paysans exclus du système de crédit.



Photo Marché ASD Dakar, 13 décembre 2021

Cependant, la coopérative n'absorbe pas la totalité de la production. Même si l'initiative séduit de plus en plus de consommateurs, les produits ASD intéressent essentiellement les couches les plus aisées de la population et les expatriés. Comme le résume Ndeye Binta :

« En ce moment, nos produits sont essentiellement achetés par des gens aisés. Nos clients à faibles revenus sont rares. Bien que nous en avons quelques-uns. Nous voulons que nos produits soient accessibles à tous. C'est le but de la coopérative Sell-Sellal :

rendre accessible le bio à tous les Sénégalais, parce que nos produits sont meilleurs pour la santé. Ils ne contiennent ni engrais, ni produits chimiques » (Entretien avec Ndeye Binta, responsable des ventes et responsable des comptes des différents marchés ASD, 2016).

De ce fait, l'écoulement de la production maraîchère dans divers circuits de distribution semble constituer un levier fondamental pour améliorer les revenus des paysans par une plus grande valorisation de leurs produits. Il s'agit également de proposer aux consommateurs urbains des produits alimentaires locaux et « sains », à prix fixes et « abordables », qui soient « justes » pour les paysans. Consommer local permet de limiter les intermédiaires et, de ce fait, de soutenir les vocations agricoles en augmentant les revenus des paysans.

Cette initiative qui intéresse de plus en plus de consommateurs constitue en effet une forme de réponse à la mondialisation et à l'allongement des circuits alimentaires et aux difficultés que rencontrent les petits paysans sous le joug de nombreux intermédiaires. Cette forme de cycle court alimentaire permet aux maraîchers de commercialiser des fruits et légumes issus d'une « agriculture saine et durable » sous forme de paniers que l'on peut commander à l'avance et récupérer sur place. La vente en circuit court ASD permet aux consommateurs d'apprécier la qualité des produits ASD et aux paysans d'en récupérer la valeur ajoutée. Elle permet également aux paysans de s'affranchir des asymétries qui règnent dans les circuits conventionnels, grâce à l'effacement des intermédiaires classiques qui opèrent sur les marchés traditionnels et les marchés de gros.

Au Sénégal, les marchés ASD permettent aux maraîchers des Niayes de se libérer de la relation avec les intermédiaires des marchés traditionnels où le pouvoir de négociation des paysans demeure très faible. Les marchés ASD jouent un rôle essentiel dans le soutien au développement économique de l'agriculture paysanne des Niayes. Ils constituent pour les paysans des Niayes une solution aux difficultés d'écoulement de leurs récoltes, en valorisant des produits cultivés sans produits chimiques, dans le respect des principes de l'agro-écologie. Les représentants de la filière ASD affichent au nom de l'économie sociale et solidaire, des objectifs de prix « justes » pour les paysans. Selon Karfa Diallo, chargé de valorisation et commercialisation (ENDA Pronat), pour garantir aux paysans ASD le meilleur prix, l'ONG a mis en place une cotation basée sur le prix des marchés conventionnels de référence, à savoir le marché de *Keur Abdou Ndoye* pour les légumes et le marché de Pout pour les fruits, auxquels

il est ajouté la prime ASD. Ce qui, selon ce dernier, offre la certitude de proposer le meilleur prix du marché aux producteurs ASD, en plus d'autres avantages comme la garantie de paiement de toute la livraison sous 72 heures et une collecte totalement prise en charge par la coopérative⁹.

Cette filière assure un prix de vente plus rémunérateur au producteur et plus avantageux pour les consommateurs urbains. Selon les représentants de cette même forme de vente, les paysans réalisent une marge plus importante lorsqu'ils écoulent leurs produits en circuit ASD (100 FCFA de plus par kilogramme), que lorsqu'ils les vendent sur les marchés traditionnels ou conventionnels – ce qui donc préserverait ces derniers des aléas du marché, notamment des prix parfois très volatils. Une fois les produits arrivés à maturité, la coopérative se charge de la collecte des produits, de leur stockage et de leur mise en marché à travers principalement les deux circuits cités précédemment. L'achat « bord champ » en limite d'exploitation, c'est-à-dire au plus près du lieu de production permet un gain de temps pour le paysan et moins de perte post-récolte des produits ASD. Afin de garantir l'offre de produits de qualité aux consommateurs, l'institution assure également le contrôle des produits collectés auprès des producteurs, ce qui limite les coûts de transaction, les distances et le temps de parcours des produits.

L'objectif de la coopérative est d'améliorer les conditions de commercialisation des produits ASD, grâce à un rapprochement géographique et physique entre lieux de production et de distribution. Il s'agit également d'améliorer les revenus des paysans des Niayes, afin que ceux-ci obtiennent des prix plus favorables de la vente de leurs produits.

Ce modèle de circuit court permet de limiter la pollution en réduisant l'empreinte carbone liée au transport des marchandises et semble être apprécié des consommateurs. David, un client des marchés ASD en témoigne :

« Les produits que nous consommons aujourd'hui sont des produits remplis de produits chimiques. Avec la mondialisation, on trouve dans les marchés des produits qui viennent de l'autre bout du monde. Parfois, nous ne savons même pas d'où ils viennent. Si ces produits sont porteurs de maladie, alors c'est tout le monde qui risque d'être malade.

⁹ Propos recueillis en décembre 2017 par Daouda Diagne, et édités par Hélène Basquin Fané en octobre 2018. <https://www.alimenterre.org/>, consulté le 07/06/2020.

Ici c'est différent, nous savons ce que nous mangeons. Les produits sont frais et nous apprécions leur goût qui est bien meilleur que ce que nous pouvons trouver dans les marchés traditionnels. C'est toujours bon d'acheter bio. Pour nous, l'acheter ici, c'est toujours mieux que de l'acheter dans les grands magasins. C'est bien, nous on aime » (Entretien avec David, client marché ASD Dakar Plateau, 2016).

Ce circuit court semble également présenter un certain nombre d'avantages pour les paysans concernés. Cette activité commerciale permet à ces agriculteurs de réaliser un bénéfice direct et une meilleure rémunération. Comme en témoigne Coumba Diop,

« Sur la commercialisation, nous avons constaté de vraies améliorations. Car, ce que nous sommes en train de cultiver, si nous le récoltons nous l'envoyons à Ndeye Binta [responsable des marchés ASD] qui va l'acheter et nous payer un bon prix » (Entretien avec Coumba Diop, 52 ans, agricultrice dans les Niayes, ethnographie 2016).

L'opportunité d'un prix de vente rentable contribue à améliorer la viabilité des exploitations familiales et à sécuriser leur transition vers l'agro-écologie. Le système des marchés ASD apparaît pour les paysans comme le moyen d'acquérir la sécurité commerciale dont ils n'ont pas la garantie dans les marchés traditionnels. La plupart des paysans ASD membres de la coopérative ont en commun d'avoir connu des difficultés à commercialiser leurs productions. Selon une autre agricultrice,

« J'ai un meilleur prix. Ma production a meilleur goût et mes légumes sont de meilleure qualité (...). Ici, nous produisons de la pomme de terre, de l'oignon et des fruits, du citron, pamplemousse, corossol. Tout cela nous le produisons et nous le vendons à ENDA Pronat, aux marchés de Ndeye Binta [responsable des marchés ASD]. Faire de l'agriculture biologique doit être l'affaire de tous car il faut qu'on ait tous accès à des produits sains » (Aminata Seck, 56 ans, agricultrice dans les Niayes, 2016).



Marché ASD Dakar, agro-écologie, 6 mai 2019

En effet, la coopérative Sell-Sellal qui achète à bord-champ une partie de la production de ces agricultrices constitue l'intermédiaire entre ces paysannes et les consommateurs. La coopérative remplace les intermédiaires classiques des marchés traditionnels et joue le rôle de distributeur des produits ASD aux consommateurs urbains de Dakar qui se sentent responsables de leur nourriture et de leur santé.

Toutefois, l'impact économique et social des marchés ASD reste limité dans l'espace. Bien que ce type de commercialisation bénéficie d'une image positive auprès des consommateurs désirant accéder à des produits locaux sains, issus d'une agriculture durable, les marchés ASD constituent néanmoins un marché de niche, car principalement localisés dans la région dakaroise. Ils sont même principalement implantés dans des quartiers nantis de la capitale. Ceci explique d'une part que les produits labellisés ASD peinent à se rapprocher des consommateurs à revenus plus modestes et à atteindre davantage de consommateurs. Les produits écoulés par ce type de vente ne sont pas comparables avec la part des produits vendus par les autres formes de commercialisation, notamment sur les marchés conventionnels et les marchés de gros.

Le label ASD : une alternative face aux contraintes techniques, économiques et institutionnelles de la certification AB

Gérés par des collectifs (groupes locaux et réseaux) et des labels publics dans de nombreux pays, « les labels requièrent un système de certification par tierce partie privée et indépendante pour accorder le droit d'usage du label » (Lemeilleur et Allaire, 2018, p. 7). Selon la coopérative Sell-Sellal, le modèle de certification bio par tierce partie n'est pas adapté aux réalités des exploitations familiales sénégalaises¹⁰.

La certification bio par tierce partie : les limites d'un système en Afrique

Selon la coopérative, les contraintes financières, administratives et réglementaires des certifications du bio sont trop éloignées des réalités du maraîchage au Sénégal. En effet, la certification par tierce partie est payante pour l'opérateur certifié et peut s'avérer très coûteuse, notamment pour les petits paysans dans les pays en voie de développement. Le producteur ou l'opérateur certifié paie le certificateur pour son service de contrôle, et la certification a des exigences administratives qui la rendent inapplicable individuellement par les petits producteurs africains (De Bon *et al.*, 2018, p. 3). Selon Mariama Sylla, directrice de Diongoma, une entreprise installée dans le Sud-Est du Sénégal,

« Ce sont beaucoup de documents, surtout beaucoup de papiers. Ça coûte plus cher de faire du bio parce qu'on doit faire attention à beaucoup de choses. On a des surcoûts liés à l'organisation, aux formations que l'on donne aux groupements de femmes, au personnel avec lequel on travaille. Même si ça coûte cher, je pense que c'est rentable. Les affaires vont bien mais c'est quand même compliqué quand on est une petite entreprise, que l'on n'a pas d'aide de l'État, ni de personne, que l'on doit tout faire tout seul. Tout ce que l'on gagne on doit le réinvestir et c'est très difficile¹¹ ».

Ainsi, l'accès à la certification *via* un mécanisme de transfert de normes étrangères peut peser lourd dans l'équilibre financier de petits producteurs qui démarrent ou qui se sont engagés

¹⁰ <https://agritrop.cirad.fr/595783/1/DyTAES%202020.pdf>. P. 72

¹¹ <https://www.rfi.fr/fr/emission/20170228-senegal-difficile-obtenir-le-label-bio-freine-essor-filiere>.

dans des démarches de polyculture et de diversification. Concrètement, « plus le producteur est diversifié, plus il paye pour chaque produit vendu » (Girou et David-Leroy, 2009, p. 129).

Dans sa logique, le système de certification par tierce partie s'inscrit complètement dans le système du marché – c'est un service marchand, un outil pour le fonctionnement du marché – et a une valeur marchande (Lemeilleur et Allaire, 2018, p. 6). L'évaluation marchande se référant à la cause écologique n'est pas sans poser de problème. Envisager un même élément de l'environnement incline, dans certains cas, à envisager leur intégration au mode d'évaluation marchand parce que ce dernier offre une mesure d'équivalence (Lafaye et Thévenot, 1993, p. 508).

Ce système de certification par tierce partie tend également à exclure une partie des producteurs des communautés d'origine dans l'incapacité de s'acquitter du coût nouveau d'accès ou refusant cette marchandisation de la garantie (Lemeilleur et Allaire, 2018, p. 7). La mise en application de la certification par tierce partie, le plus souvent du pays importateur, constitue souvent la principale garantie d'accéder aux marchés internationaux pour les produits biologiques africains. Toutefois, les normes ou standards étrangers sont contraignants dans la mesure où, s'ils veulent exporter vers les marchés étrangers, les paysans et les acteurs de la filière biologique se voient dans l'obligation de se conformer à ces mêmes règles ou normes définissant les caractéristiques à respecter pour espérer voir leurs produits certifiés biologiques.

Selon un rapport de l'IFOAM (International federation of organic agriculture movements),

« Le potentiel des approches biologiques, même celui des niches d'exportation à haute valeur ajoutée, n'a pas encore été reconnu par la majorité des gouvernements africains. En conséquence, la plupart des pays africains sont dépendants des normes étrangères et des agences de certification étrangères. » (Willer et Tissefi, 2004¹²).

Actuellement, c'est l'agence française ECOCERT qui certifie les produits biologiques venant d'Afrique. Dans ce continent, seule la Tunisie s'est dotée d'une régulation sur l'agriculture biologique alors que le Sénégal a initié un processus de consultation et d'organisation en 1997 (Hane *et al.*, 2001). Pour surmonter ces contraintes financières, administratives et

¹² Voir aussi René Audet, institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal (Canada – Québec) « La certification de l'agriculture durable comme stratégie de développement pour l'Afrique », <http://www.ccf-cfr.ca/uploads/Membres/audetetetal2004.pdf>.

réglementaires, plusieurs standards bio alternatifs ont émergé dans le monde, et particulièrement au Sénégal ces dernières années, pour imaginer des procédures alternatives de certification. Ils fonctionnent selon un Système participatif de garantie (SPG¹³).

Les SPG peuvent se définir comme :

« Des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances » (May, 2008).

Le SPG consiste à former la communauté pour qu'elle réalise elle-même l'accompagnement et le contrôle des producteurs en agro-écologie. Organisés par des groupes locaux de producteurs, de consommateurs et d'autres acteurs impliqués, les systèmes participatifs de garantie visent à mieux respecter les réalités locales, définissent les pratiques agricoles de l'agriculture biologique selon les conditions locales, accordent une plus grande autonomie aux producteurs, afin de permettre à ces derniers de s'impliquer davantage dans la certification (De Bon *et al.*, 2019, p. 3).

L'intérêt d'un SPG est de « permettre une certaine flexibilité tout en établissant une certaine objectivité à partir de la concertation d'un groupe » (Poméon *et al.*, 2014, p. 22). Le SPG constitue également une ressource ou une opportunité pour l'ONG d'anticiper les conflits possibles sur l'appellation « agriculture biologique ».

Certains SPG disposent d'une marge de progression importante. Les modalités de contrôle des SPG diffèrent selon les pays et les cas. L'économiste Chloé Tankam (voir Tankam *et al.*, 2019, p. 78) précise que :

« Si les SPG présentent l'avantage de permettre une adaptation de la norme au contexte local, ceux-ci peuvent s'avérer malgré cela moins performants dans la création d'espaces d'ajustements mutuels entre producteurs et consommateurs ».

Regroupés par l'IFOAM sous la définition de « systèmes d'assurance qualité ancrés localement », il existe de plus en plus de labels locaux gérés par des dispositifs de type SPG dans le monde (Lemeilleur et Allaire, 2018, p. 6). La base de données d'IFOAM dénombre

¹³ <https://agritrop.cirad.fr/595783/1/DyTAES%202020.pdf>. P. 72

aujourd'hui plus de 150 SPG – reconnus officiellement ou non par IFOAM – et 46 975 producteurs certifiés par leurs pairs dans 72 pays (IFOAM, 2015).

Le système traditionnel de certification par tiers semble assez dépourvu, car les règles sont souvent difficiles à fixer et/ou vérifier de manière générale. Selon les cas, les organisations développent des stratégies et vont « tantôt chercher à éviter les dépendances auxquelles elles sont confrontées, tantôt les absorber, tantôt encore les assumer » (Nizet et Van Dam, 2014, p. 167). Selon la coopérative, l'application de l'ASD respecte un cahier des charges ASD inspiré des standards du bio en Europe et donc basé sur les pratiques agro-écologiques européennes ré-adapté aux réalités sénégalaises. Ce cahier des charges met l'accent sur la durabilité de l'agriculture et définit les pratiques agro-écologiques dans les champs, les opérations post-récolte et la mise en marché (Andriamampianina *et al.*, 2018).

Par ailleurs, la nécessité de suivre des voies multiples et diverses, c'est-à-dire d'adapter le sens pratique aux conditions locales, fait partie de la définition même de l'agro-écologie telle qu'elle est promue par le mouvement *La Vía Campesina* au plan international (Thivet, 2014, p. 88). Selon le mouvement,

« Il est possible de trouver des exemples d'agriculture paysanne et familiale durable tout autour de la planète, mais la manière de la nommer change d'un endroit à l'autre. Il peut s'agir d'agro-écologie, d'agriculture biologique, d'agriculture intégrée, d'agriculture durable ou autres. À La Vía Campesina, au lieu de dire qu'un nom vaut mieux qu'un autre, nous préférons spécifier les principes clés que nous défendons. » (voir La Vía Campesina, 2010, p. 2).



Label ASD – Agriculture saine et durable

L'Agriculture saine et durable : un label alternatif face aux contraintes de la certification par tierce partie

Pour pallier les inconvénients de la certification par tierce partie, l'ONG ENDA Pronat a fait le choix de développer une filière biologique locale dans la région des Niayes. Lors d'une réunion avec le gouvernement en 2008, l'ONG a créé le premier SPG sous l'appellation « ASD » comme étant l'équivalent du « Bio » au Sénégal. L'émergence de cette filière peut être analysée comme une alternative à la certification par organisme tiers pour autonomiser le développement d'une AB destinée à l'approvisionnement des marchés locaux. Le second SPG a été créé par la Fédération nationale pour l'agriculture biologique (FENAB) avec l'appui de l'Entraide protestante suisse (HEKS-EPER). Il s'agit du label « Bio Sénégal », qui est mis en œuvre dans la zone des Niayes (région de Thiès principalement) pour les produits maraîchers et fruitiers¹⁴.

Ainsi, l'Agriculture saine et durable peut être définie comme un type d'agriculture qui vise à produire plus et mieux et qui s'inscrit dans une approche respectueuse de la santé des populations (humaines et animales) et de l'environnement¹⁵. Cette forme d'agriculture se caractérise essentiellement par son absence d'utilisation de produits chimiques, qu'il s'agisse d'engrais minéraux ou de pesticides, et qui cherche à renouer avec des pratiques agricoles plus respectueuses de l'Homme et de l'environnement en prônant la substitution des intrants chimiques par des intrants naturels ou organiques produits à la ferme ou achetés. Pour accompagner les fédérations dans la mise en place de ces pratiques et le respect des cahiers des charges, des animateurs des fédérations et de ENDA Pronat sont présents sur le terrain. La coopérative dispose d'un système de contrôle par des animateurs et techniciens pris en charge par ENDA Pronat ou par les fédérations paysannes quand ces dernières sont autonomes comme la FAPD. Leur rôle est bien sûr d'accompagner les paysans pour la mise en place des pratiques agro-écologiques, de contrôler le respect des normes ASD mais surtout de conseiller les producteurs pour toujours améliorer leur production. Le contrôle effectué au niveau des exploitations familiales garantit une traçabilité et une proximité avec les producteurs¹⁶.

¹⁴ <https://agritrop.cirad.fr/595783/1/DyTAES%202020.pdf>. P. 72

¹⁵ Rapport général portant sur la promotion de l'agriculture saine et durable, août 2008, page 4.

¹⁶ <https://www.alimenterre.org/system/files/2019-02/entretien-2015140-enda-karfa-diallo.pdf>

En effet, c'est sous le label Agriculture saine et durable (ASD) que la coopérative commercialise les produits biologiques issus de la zone de production des Niayes. Appuyés par ENDA Pronat, les membres de la coopérative cultivent des produits maraîchers issus de l'Agriculture saine et durable. La qualité des produits est garantie par le label ASD selon un dispositif de suivi et un contrôle participatif, effectué par les animateurs des cinq fédérations. Cette coopérative fait vivre aujourd'hui une cinquantaine de familles de producteurs majoritairement dans la zone des Niayes¹⁷. Comme le souligne une productrice ASD,

« Cette agriculture saine demande beaucoup d'efforts, il nous faut un circuit de commercialisation spécifique ou un prix en conséquence » (Entretien avec Aminata Seck, 56 ans, agricultrice dans les Niayes, 2016).

Performances et limites des pratiques agro-écologiques promues par l'ONG ENDA Pronat

Au stade actuel, le maraîchage ASD a été basé sur un processus de substitution des intrants chimiques par des intrants naturels ou organiques produits sur la ferme ou achetés (Dugué *et al.*, 2017, p. 7). Selon ces auteurs, faute d'appui de la recherche, ENDA Pronat n'a pas pu engager un véritable processus de re-conception des systèmes de culture ; il n'y aurait donc pas eu d'émergence de systèmes de culture innovants en rupture avec les systèmes conventionnels.

Une recherche menée dans la zone des Niayes (Dugué *et al.*, 2017), notamment sur un diagnostic agronomique de la culture du chou pommé, a permis de préciser les performances et les limites des pratiques agro-écologiques promues par l'ONG ENDA Pronat¹⁸. Dans un premier temps, l'étude a mis en évidence l'existence de deux types de maraîchers. En effet, les paysans qui ont développé le maraîchage ASD peuvent être classés en deux groupes :

¹⁷ <http://sellsellal.com>.

¹⁸ 12 parcelles en agriculture saine et durable (ASD proche de l'agriculture biologique) et 12 parcelles en agriculture conventionnelle (AC) ont été suivies en saison des pluies - début de saison sèche.

les « convaincus » ou les « militants », c'est-à-dire ceux qui ont décidé de convertir l'ensemble de leurs productions en ASD.

et, d'autre part, les maraîchers plus « attentistes » ou « opportunistes », qui n'ont opté que partiellement pour une agriculture saine et durable.

Ces derniers ne produisent en ASD que sur de petites surfaces afin de garder un lien avec les projets d'ENDA et la coopérative de commercialisation Sell-Sellal pour bénéficier d'avantages fournis par ces projets comme l'approvisionnement à crédit en semences, en intrants bio ou conventionnels (engrais minéraux). Il s'agit avant tout pour eux d'une stratégie commerciale. Contrairement à la première catégorie, leur démarche ne peut pas être analysée comme un engagement politique.

Ce type de stratégie est également observé chez certains producteurs en AB hors du Sénégal. En Europe, et plus particulièrement en France, pour obtenir une aide à la conversion, la certification est nécessaire. Néanmoins, certains bénéficiaires de l'aide arrêtent la certification à la fin de la durée de l'engagement de cinq ans, sans toutefois abandonner totalement les méthodes de l'AB mais en s'accordant plus de flexibilité face à des risques majeurs. Ainsi, en Afrique, en Europe, et ailleurs dans le monde, de fortes incertitudes existent pour les agriculteurs susceptibles de se convertir à l'AB, tant en termes de performances techniques que d'évolution des débouchés et des soutiens publics, concernant les risques supplémentaires et les coûts élevés de la certification (Benoit *et al.*, 2017). Plusieurs verrouillages contraignent les agriculteurs pendant le passage d'un système à l'autre, comme l'incertitude sur les technologies alternatives et sur la résistance des plants aux aléas, surtout dans certaines régions (montagneuses) (Alaadrah, 2015, p. 16).

Beaucoup de producteurs dits « conventionnels » sont pleinement conscients du danger de l'utilisation des pesticides et des produits chimiques de synthèse, mais ils ne voient pas comment arrêter sans risque agronomique et donc de mévente de produits moins conformes aux normes commerciales (Weidknnet, 2011, p. 94).

« Ceux qui sont en dehors de l'AB, parfois qualifiés de "conventionnels", voient souvent la conversion comme synonyme de risques multiples : pour les agriculteurs, risques techniques, risques commerciaux, voire risques en termes d'acceptabilité par les voisins

et les pairs, pour les opérateurs économiques, risque de rupture d’approvisionnement » (Lamine, Bellon, 2009).

Entrer « en conversion » en AB, dans le système actuel basé sur la certification, implique de produire immédiatement en respectant le cahier des charges de l’AB sans pouvoir avant quelques années bénéficier des prix et des circuits correspondants (Weidknnet, 2011, p. 94).

En effet, alors que l’agro-écologie peine à être valorisée au Sénégal, où les produits biologiques sont peu soutenus sur le marché conventionnel, pour un paysan, la transition agro-écologique ne se fait pas sans risques. Dans ce pays, le passage des paysans en AB ou en agro-écologie n’est pas sécurisé, ni compensé par aucun dispositif d’assurance, d’aide ou de financement public. Ceci explique principalement la réticence des producteurs à s’orienter vers l’agro-écologie, et les raisons pour lesquelles certains maraîchers qui souhaitent amorcer cette transition se voient obligés de maintenir une partie de leur exploitation en agriculture conventionnelle afin de limiter la prise de risques. Or, au Sénégal, les consommateurs ont rarement été sensibilisés aux risques et aux écueils relatifs à l’agriculture conventionnelle. Leurs choix de consommation sont souvent guidés par la recherche du moindre coût¹⁹.

L’étude de Dugué *et al.* (2017) met aussi en évidence la complexité de la transition agro-écologique pour certains producteurs qui adoptent des positions différentes selon leur proximité avec les marchés alternatifs et plus rémunérateurs. L’intérêt des producteurs pour le maraîchage ASD est variable d’une zone à l’autre. Et la place du maraîchage ASD dans les exploitations est donc très variable selon les localités et le type d’exploitation. Dans les Niayes, un des freins actuels à l’adoption du cahier des charges ASD serait la disponibilité limitée en fumure organique, mais aussi la difficulté à mettre en place une commercialisation de la production correspondante et la rémunération à bon prix des fruits et légumes ASD.

¹⁹ <https://agritrop.cirad.fr/595783/1/DyTAES%202020.pdf>.



Étal, marché ASD Dakar, 6 juin 2016

La controverse concerne aussi la performance économique par la mise en doute de la supériorité de l'AB relativement à l'AC. Une étude (voir Andriamampianina *et al.*, 2018) a cherché à mesurer la variabilité des rendements en agriculture biologique et de quantifier les rendements des cultures maraîchères paysannes dans le système d'agriculture biologique par rapport au conventionnel. Des parcelles maraîchères paysannes cultivées suivant les règles d'ENDA Pronat ont été comparées avec des parcelles cultivées en conventionnel pour quantifier les différences de rendement. Les rendements en agriculture biologique obtenus dans les programmes d'ENDA Pronat sont très variables. Les moyennes observées sont parfois supérieures aux données de la littérature dans les systèmes conventionnels. L'étude confirme les résultats de Lesur-Dumoulin *et al.* (2017) indiquant que, pour les cultures horticoles, il y a 20 % de chances d'obtenir des rendements plus élevés en agriculture biologique comparativement aux systèmes conventionnels. L'étude conclut à la pertinence de l'encadrement et des pratiques recommandées par ENDA Pronat pour être développées par les paysans.

Par ailleurs, plusieurs références montrent, à très large échelle, que le rendement d'une culture donnée est en moyenne plus faible en AB qu'en AC, avec un rendement inférieur en

moyenne de 20 % pour les cultures en AB, mais avec une forte variabilité selon les cultures et les contextes (régions, moyens de production, objectifs, antériorité de la conversion, trajectoire des exploitations) ; des écarts de rendements avec l'AC se réduisent si l'on considère les systèmes en AB qui mettent en œuvre des rotations longues (Benoit *et al.*, 2017, p. 52). Les écarts entre AB et AC peuvent être plus élevés dans les pays occidentaux (*Ibid.*). Dans le nord de la France, par exemple, les rendements en AB enregistrés dans les exploitations seraient inférieurs de 40 % pour les céréales, de 25 % pour les oléagineux, et comparables pour les protéagineux et les légumineuses fourragères ; la productivité de l'AB est améliorée dans les systèmes de production diversifiés et complexes (*Ibid.*). Lors de la conversion à l'AB, les rendements diminuent d'autant plus que le système initial est intensif en intrants (Halberg *et al.*, 2006).

Toutefois, il convient de ne pas seulement aborder l'agriculture biologique en Afrique sous la seule question des rendements, en moyenne moins importants qu'en agriculture conventionnelle – sachant que dans certains cas, ils peuvent être plus élevés. Il s'agit plutôt de mettre en évidence les avantages de l'agriculture biologique dans le contexte africain. En effet, ce mode de production est potentiellement adapté à l'agriculture africaine à maints égards, notamment pour ses bénéfices environnementaux et sanitaires (moindres risques qu'il engendre pour la santé des producteurs et des consommateurs, une meilleure protection des ressources naturelles, moindre dépendance à des intrants extérieurs, etc.) (De Bon *et al.*, 2019). Des études suggèrent ainsi :

« [d']aborder l'agriculture biologique comme un levier possible de développement agricole et de ne pas transférer les controverses propres aux pays développés telles qu'elles en Afrique, alors même que les réalités et problématiques sont différentes, qu'elles soient agronomiques, environnementales, économiques ou sociales » (De Bon *et al.*, 2019, p. 1).

Conclusion

En Afrique, particulièrement au Sénégal, en dépit du faible pouvoir d'achat des consommateurs, les préoccupations en matière de santé sont de plus en plus répandues. Il

existe aujourd'hui une réelle méfiance des consommateurs sénégalais vis-à-vis de la qualité sanitaire des produits maraîchers qui peuvent être contaminés par les produits chimiques utilisés par les paysans en production conventionnelle pour lutter contre les attaques d'insectes ravageurs et améliorer le rendement de leurs cultures.

Le développement des circuits courts s'explique par les multiples avantages qu'ils présentent pour les paysans, mais aussi pour les consommateurs. Les résultats obtenus auprès des acteurs des marchés ASD corroborent ce point de vue généralisé sur l'émergence dans les couches moyennes et aisées de la population sénégalaise de nouveaux besoins en termes d'hygiène, de santé, qui passent par des pratiques alimentaires et des circuits alimentaires revalorisés locaux, avec des produits sains, etc. Les consommateurs s'inquiètent de la salubrité des aliments et se plaignent de l'augmentation du nombre de maladies, consécutives à l'utilisation croissante de pesticides par les paysans. Au Sénégal, la réponse sous la forme d'une certification interne de fruits et légumes ASD, inspirée des référentiels européens de l'agriculture biologique (AB) constitue une alternative parmi d'autres enjeux d'une alimentation saine et durable.

Toutefois, en dépit du succès des marchés ASD, un ensemble d'éléments semble constituer des freins majeurs au développement de l'AB et de l'agro-écologie au Sénégal. Tous ces facteurs peuvent empêcher la conversion des paysans à un nouveau système méconnu dont la mise en œuvre demande un changement d'échelle voire de paradigme.

Finalement, notre enquête auprès des acteurs de l'écoulement des produits ASD documente une façon de contribuer à un fonctionnement harmonieux des filières alimentaires de proximité. Ceci consisterait à faciliter l'expression de cette demande sociale autour d'un renouveau des pratiques alimentaires dans la société sénégalaise et de remettre au goût du jour le fait de consommer des fruits et légumes de saison, en s'adressant à des producteurs locaux qui eux-mêmes font attention à ne pas utiliser d'intrants chimiques.

Références bibliographiques

Alaadrah Najwa, 2015, « L'appui au développement des agricultures respectueuses de l'environnement par le conseil et la vulgarisation agricoles. Une approche par les enjeux de passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique », Rapport Cesaer,

centre d'économie et de sociologie rurales appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux.

Andriamampianina Landy, Temple Ludovic, De Bon Hubert, Malézieux Éric, Makowski David, 2018, « Évaluation pluri-critères de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne par élicitation probabiliste des connaissances d'experts », *Cahiers Agricultures* 27 n°4.

Benoit Marc, Tchamitchian Marc, Penvern Servane, Savini Isabelle, Bellon Stéphane, 2017, « Potentialités, questionnements et besoins de recherche de l'Agriculture Biologique face aux enjeux sociétaux », *Économie rurale*, 361, p. 49-69.

Dugué Patrick, Kettela Victor, Michel Isabelle Simon Serge, 2017, « Diversité des processus d'innovation dans les systèmes maraîchers des Niayes (Sénégal) : entre intensification conventionnelle et transition agroécologique », *Technologie et Innovation*, 17(2), dossier « Innovations agroécologiques et Développement ».

ENDA Pronat, 2015, Et si on écoutait la terre pour une agriculture paysanne durable, Dakar, Enda Pronat.

De Bon H., Brun-Diallo L., Séné J.-M., Simon S., Sow M.A., 2019, « Rendements et pratiques des cultures maraîchères en agriculture biologique au Sénégal », *Cahiers Agriculture*, 28.

Girou Stéphane, David-Leroy Maud, 2009, *AMAP - Association Maintien Agriculture Paysanne*, Escalquens, Dangles.

Hane ElHadji, Von der Weid Jean-Marc, Scialabba Nadia, 2001, L'agriculture biologique au Sénégal, FAO.

Lafaye Claudette, Thévenot Laurent, 1993, « Une Justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n° 4, p. 495-524.

La Vía campesina, 2010, *L'agriculture familiale, paysanne et durable peut nourrir le monde*, *Perspectives de la Vía Campesina*, Jakarta.

Lemeilleur Sylvaine, Allaire Gilles, 2018, « Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels », *Économie rurale*, 365, p. 7-27.

- Lesur-Dumoulin C., Malézieux E., Ben-Ari T., Langlais C., Makowski D, 2017, « Lower average yields but similar variability in organic versus conventional horticulture. A meta-analysis », *Agronomy for Sustainable Development*, 37 (45).
- May Christopher, 2008, *Petit guide des SPG. Ou comment développer et faire fonctionner les Systèmes participatifs de garantie ?*, IFOAM, p. 177-194.
- Nizet Jean, Van Dam Denise, 2014, « Les évolutions des exploitations agricoles bio », *Économie rurale*, 339-340, p. 165-181.
- Poméon Thomas, Desquilbet Marion, Monier-Dilhan Sylvette, 2014, « Positionnement critique et agriculture biologique : une lecture à partir des standards privés de l'AB », *8e Journées de Recherches en Sciences Sociales*, Société française d'économie rurale (SFER), décembre, Grenoble.
- Rastoin Jean-Louis, 2017, « Postface », *in* Lubello Pasquale, Falque Alain et Temri Leïla (dir.), *Des systèmes agroalimentaires en transition*, Versailles, Quæ, p. 159-165.
- Tankam Chloé, Vollet Dominique, Aznar Olivier, 2019, « Entre asymétrie d'information et incertitude partagée. Analyse des systèmes de certification biologique pour le marché domestique kenyan », *Économie rurale*, vol. 369, n°3, 2019, p. 63-81.
- Thivet Delphine, 2014, chapitre 4, « La vía campesina et l'appropriation de l'agroécologie », *in* Aurélie Cardona *et al.* (dir.), *Dynamiques des agricultures biologiques*, Versailles, Éditions Quæ, coll. « Sciences en partage », p. 75-92.
- Weidknet Annie, 2011, *AMAP - histoire et expériences*, Portet-sur-Garonne, Loubatières.
- Willer Helga, Tussefi Minou (dir.), 2004, *The World of Organic Agriculture. Statistics and Emerging Trends*, Bonn, IFOAM.